

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 15 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR :

Mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

La taxe d'habitation est actuellement payée uniquement par les propriétaires de résidences secondaires.

La commission communale des impôts directs propose d'instaurer cette taxe pour les logements vacants, espérant ainsi inciter les propriétaires à louer ou vendre des maisons inhabitées depuis plusieurs années. Le taux appliqué pour 2026 est celui de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal après vote, 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Fonds de Solidarité Logement

Par le biais du fonds de solidarité logement, le Département vient en aide aux personnes qui ont des difficultés pour payer leur loyer ou pour les factures énergétiques.

Le Département sollicite les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ainsi que les communes pour participer à cette aide.

Le conseil municipal après vote, 6 voix contre et 7 abstentions, décide de ne pas donner suite à cette demande.

Compte rendu des commissions

Commission Travaux

- Les travaux de l'ERAC ont repris après les congés et avancent bien (solivage, menuiseries extérieures, isolation, chauffage ventilation). Une réunion avec l'électricien et le sous-traitant d'ENEDIS a eu lieu concernant l'implantation électrique.
La livraison est prévue, sur le planning, pour janvier.
- La commission se réunira le 27 octobre à 18h30 pour les éventuels travaux à prévoir cette fin d'année et début 2026.
- Les Jeunes Godelons souhaiteraient que lors de l'utilisation du terrain de pétanque entre l'église et la mairie, l'éclairage puisse être prolongé ponctuellement jusqu'à minuit

Commission Vivre à Saint-Barthélemy

L'élection du nouveau Conseil Municipal Enfant se fera en octobre.

Commission Services Municipaux

A compter du 1^{er} janvier 2026, Ghislaine passant en cessation progressive d'activité, les heures de garderie seront réparties entre Karen et Florence.

Commission Urbanisme

Lors du premier comité de pilotage pour l'élaboration du PLUi, le bureau d'étude a été présenté. La procédure doit durer jusqu'en 2029. Dans l'attente du PLUi, les PLU des communes ne peuvent pas être modifiés, sauf à la marge, avec pilotage par la Communauté de Communes.

Commission Actions Sociales

La commission se réunira le 23 septembre à 18h30 pour la préparation du repas offert aux personnes de plus de 70 ans.

Questions diverses

- Le Comité des Maires de France, invite les Maires à signer un appel « non aux exécutions en Iran ». Après avis du conseil, le maire signera cet appel.
- Les dates des élections municipales ont été fixées aux 15 et 22 mars 2026.

Mairie de Saint Barthélemy-Lestra - Tél : 04 77 28 52 59

e-mail : mairie@saintbarthelemylestra.fr

www.saintbarthelemylestra.fr

- La commune de Virigneux a fait parvenir un nouveau devis concernant les travaux en commun (Virigneux, Saint-Martin Lestra et Saint-Barthélemy Lestra) vers le chemin du Bœuf. La commission voirie se réunira pour en discuter.
- Dans le cadre des travaux d'enfouissement sur la RD1089, 6 poteaux en ciment peuvent être récupérés. **Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.**
- Suite à la dernière réunion inter-association, un mail a été retourné aux associations leur demandant de bien vouloir communiquer sur l'adresse mail dédiée, en plus de celle de la mairie, les manifestations pour pouvoir mettre à jour le site internet. Il a également été redemandé la liste du matériel pouvant être mis en commun.
- La MJC lance une nouvelle activité : le Qi Gong, les lundi matin et mercredi soir.
- Une réunion publique sera organisée le 23 octobre à 20h30 dont l'objet principal sera le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales.
- La Région AURA a mis en place une application OÛRA permettant de simplifier l'achat de titres de Transport Collectif, de calculer son itinéraire en transport en commun sur tout le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes (l'information sera fait sur Illiwap et mail).

Prochaine réunion de conseil municipal le 20 octobre à 19h30

Liste des délibérations

1° - Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes de Forez-Est
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer la compétence assainissement à la communauté de communes de Forez-Est à compter du 1^{er} janvier 2026.

2° - Transfert de la compétence Eau potable à la Communauté de Communes de Forez-Est
Le conseil municipal décide, à 11 voix contre et 2 abstentions, de ne pas transférer la compétence eau potable à la communauté de communes de Forez-Est

3° - Convention d'adhésion au groupement de commande de « contrôle réglementaire des bâtiments » avec la Communauté de Communes de Forez-Est

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande avec la communauté de communes de Forez-Est

4° - Convention d'adhésion au service « Protection sociale complémentaire – risque santé » du centre de gestion

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention avec le centre de gestion pour la protection sociale complémentaire – risque santé, pour une participation mensuelle de 15 € par agent.

5° - Mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Le conseil municipal décide, à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants dont le taux 2026 sera égal à celui de la taxe d'habitation, soit 9,05 %

6° - Décision modificative – Budget assainissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative

Performances de tri : Forez-Est dans les meilleures collectivités du territoire Est de la France. En 2024, la CC Forez-Est a collecté 3 735 tonnes d'emballages et papiers en mélange. Soit 310 tonnes de plus que l'année précédente, en 2023. Soit une amélioration de +66% des emballages en plastique recyclés par rapport à 2023. Bravo à vous !

Réunion publique le 23 octobre à 20h30 à la salle Laÿs sur le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales, suivi du verre de l'amitié